



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du développement urbain, du logement  
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 6-8 octobre 2020

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre des programmes de travail  
pour les périodes 2018-2019 et 2020 : logements abordables,  
convenables, économes en énergie et salubres****Activités du Groupe consultatif du marché immobilier****Projet de programme de travail du Groupe consultatif  
du marché immobilier pour la période 2021-2022****Note du Bureau du Comité***Résumé*

À sa soixante-dix-neuvième session, le Comité a adopté le programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2018-2020 (ECE/HBP/2018/L.3).

Le présent document contient une proposition de projet de programme de travail pour la période 2021-2022. Le projet a été étudié plus avant avec le Bureau du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et le Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, qui en ont approuvé le texte.

On trouvera ci-après le projet de programme de travail pour la période 2021-2022 établi sur la base des consultations menées auprès des Bureaux du Comité et du Groupe de travail.

Le Comité est invité à adopter ce programme de travail et à recommander au Comité exécutif de l'approuver pour la période 2021-2022.



## I. Objectifs

1. Le Groupe consultatif du marché immobilier apporte son soutien au Comité et au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour l'exécution de leurs programmes de travail. À cet égard, il aide le Comité et le Groupe de travail à promouvoir des marchés immobiliers du logement plus robustes et plus durables et des villes intelligentes durables, et il fait rapport à ces deux organes.

## II. Activités

2. Les activités du Groupe consultatif du marché immobilier portent, selon le projet de mandat du Groupe consultatif (ECE/HBP/2020/8), sur les priorités thématiques suivantes :

- a) Logements abordables, convenables et salubres, et marchés immobiliers (y compris l'économie du partage dans le secteur du logement) ;
- b) Financement du logement (y compris des produits financiers transparents pour le secteur du logement) ;
- c) Efficacité énergétique des bâtiments ;
- d) Sécurité incendie dans les bâtiments ;
- e) Gestion des immeubles d'habitation ;
- f) Évaluation et enregistrement de la propriété ;
- g) Développement urbain intelligent et durable ;
- h) Marchés fonciers et administration des biens fonciers (questions s'y rapportant telles que l'aménagement du territoire et le logement durable) ;
- i) Urbanisme.

## III. Activités proposées pour le programme de travail pour la période 2021-2022

3. En coopération avec le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, le Groupe consultatif du marché immobilier accomplira les activités suivantes :

- a) Organiser au niveau international des ateliers et des manifestations parallèles au cours desquels seront promues l'exécution des programmes de travail du Comité et du Groupe de travail et la diffusion de l'information sur les activités de ces organes, y compris sur la Charte de Genève sur le logement durable ;
- b) Élaborer des études portant sur les priorités thématiques susmentionnées ;
- c) Contribuer à la diffusion de l'information sur les activités du Comité et du Groupe de travail, notamment faire plus largement connaître la Charte de Genève sur le logement durable, en présentant des exposés à des réunions internationales, et au moyen d'articles publiés dans des ouvrages et des revues et dans les grands médias, y compris les médias sociaux.

4. Le Groupe consultatif du marché immobilier accomplira en outre les activités suivantes :

- a) Participer aux activités du Comité concernant l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et le logement abordable, en particulier à l'appui de l'étude de la Commission économique pour l'Europe intitulée « #Housing 2030 : Improving Housing Affordability in the UNECE region » (#Logement 2030 : Amélioration de l'accessibilité économique des logements dans la région de la CEE) et de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ;

b) Contribuer aux activités du Comité relatives aux villes intelligentes et durables et, notamment, élaborer des indicateurs et des normes s'y rapportant, ainsi que des monographies consacrées à des villes intelligentes et durables et les plans d'action des villes<sup>1</sup>. Les membres du Groupe consultatif du marché immobilier participeront aux manifestations et aux ateliers de renforcement des capacités y afférents ; ils aideront également le secrétariat de la CEE à recueillir des fonds pour les activités futures sur la question. Ils prendront aussi part à l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ».

5. Le Comité est invité à approuver le programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier et à recommander au Comité exécutif de l'approuver pour la période 2021-2022.

---

---

<sup>1</sup> <http://www.unece.org/housing/smartcities.html>.